



Pour diffusion le 1^{er} novembre à 8 h

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Négociations 2015

Les fédérations du collégial de la CSQ déposent leurs demandes

Montréal, le 1^{er} novembre 2014. – La Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC-CSQ), la Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (FPSES-CSQ) et la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ), réunie au sein de l'Alliance des syndicats des professeures et professeurs de cégep (ASPPC), ont déposé au cours des dernières heures leurs demandes sectorielles dans le cadre des négociations avec le gouvernement pour le renouvellement des conventions collectives de leurs membres.

Les présidentes de la FPPC-CSQ, Carol LaVack, et de la FPSES-CSQ, Anne Dionne, mentionnent que les questions d'attraction, d'intégration et de rétention du personnel sont au cœur des revendications de leurs fédérations.

Des projets spécifiques plus limités

Plus précisément, la FPPC-CSQ réclame, pour améliorer la sécurité d'emploi, une diminution de la durée des projets spécifiques qui entretiennent la précarité. « Avec la nouvelle gestion publique, une nouvelle mode de gestion s'est implantée dans nos cégeps, à savoir l'embauche de professionnels pour des projets spécifiques. Plutôt que d'embaucher les professionnels pour occuper des postes réguliers, on les confine sur de tels projets qui s'étirent sur une longue période de 4 ans et des fois plus », déplore Carol LaVack.

La FPPC-CSQ entend-revendiquer une définition claire du concept de projet spécifique et la limitation de sa durée à deux ans.

Des mesures d'attraction et de rétention du personnel demandées

D'autre part, devant le remplacement important de l'effectif des professionnels d'ici 2020, la fédération juge capital de prévoir des mesures d'attraction, d'intégration et de rétention de la relève.

« Afin d'améliorer la conciliation travail-famille-vie personnelle, une vision respectueuse et efficace du travail des professionnelles et professionnels des collèges est essentielle. Elle doit entre autres se caractériser par une autonomie et une flexibilité accrues dans l'organisation du travail et dans la réalisation des mandats confiés à nos membres », soutient Carol LaVack. Elle précise que dans ce même esprit d'améliorer la conciliation, on demande la création d'une banque de congés pour responsabilités familiales et parentales distincte de la banque de congés de maladie.

Finalement, la FPPC-CSQ souhaite fortement que le certificat de deuxième cycle fasse maintenant partie à de la reconnaissance de la scolarité au même titre que la maîtrise et le doctorat.

S'attaquer à la précarité

De son côté, la FPSES-CSQ a élaboré des demandes visant à répondre aux préoccupations manifestées par les membres touchant les mouvements de personnel, notamment par l'accès à un horaire à temps complet, à la promotion et au maintien en emploi. À ce chapitre, la fédération proposera des solutions visant à faciliter l'augmentation du nombre d'heures travaillées des personnes salariées à statut précaire et pour favoriser l'accès à des postes réguliers.

La FPSES-CSQ veut discuter des différentes problématiques touchant l'organisation du travail, notamment en ce qui a trait à la sous-traitance. « Nous avons déjà des membres qualifiés et disponibles sur place pour exécuter les travaux. On arrive pas à s'expliquer pourquoi il faut requérir à des firmes externes en sous-traitance alors qu'on pourrait offrir ces travaux à des personnes salariées régulières ou occasionnelles. D'autant plus que la qualité des travaux de sous-traitance n'est souvent pas au rendez-vous, nos membres devant régulièrement les reprendre en tout ou en partie. Loin d'être une solution rentable, la sous-traitance doit être impérativement freinée », indique Anne Dionne.

Une meilleure situation financière pour le personnel de soutien

Cette dernière renchérit en précisant que les demandes visent également une amélioration de la situation financière du personnel de soutien. « Outre les augmentations salariales revendiquées par le Front commun, plusieurs éléments sont réclamés par la fédération dont l'augmentation de la contribution du collège au régime d'assurance-maladie, le décloisonnement de la prime de chef d'équipe et l'acquittement par le collège de la cotisation à un ordre professionnel lorsqu'il en exige l'appartenance, ainsi que tous autres frais reliés au permis, au certificat de qualification ou de compétences exigés pour certaines classes d'emploi », élabore la présidente de la FPSES-CSQ.

En dernier lieu, afin de favoriser la conciliation travail et vie personnelle, la FPSES-CSQ demande elle aussi la création d'une banque de congés pour responsabilités familiales et parentales distincte de la banque de congés de maladie.

Une alliance historique pour les enseignantes et les enseignants de cégep

Pour sa part, la FEC-CSQ a choisi de s'allier à la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) en vue des négociations sectorielles. Leurs 60 syndicats, regroupant l'ensemble des 21 000 enseignantes et enseignants du réseau collégial,

seront représentés au sein d'une nouvelle entité de négociation, l'Alliance des syndicats des professeures et des professeurs de cégep (ASPP).

Profil de la CSQ

La CSQ représente plus de 200 000 membres, dont près de 130 000 font partie du personnel de l'éducation. La Centrale est l'organisation syndicale la plus importante en éducation au Québec. La CSQ est également présente dans les secteurs de la santé et des services sociaux, des services de garde, du municipal, des loisirs, de la culture, du communautaire et des communications.

Profil de la FEC-CSQ

La Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ) est un regroupement de treize syndicats d'enseignantes et enseignants de cégep venant de plusieurs régions du Québec. Fondée en 1968, la FEC-CSQ a toujours milité pour la reconnaissance de la profession enseignante au collégial et en faveur d'un réseau des cégeps public et présent sur l'ensemble du territoire. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), qui représente plus de 200 000 membres, dont près de 130 000 font partie du personnel de l'éducation. La CSQ est l'organisation syndicale la plus importante en éducation au Québec.

Profil de la FPPC-CSQ

La Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC-CSQ) représente près de 1 200 professionnelles et professionnels répartis dans 34 cégeps. Elle regroupe exclusivement du personnel professionnel de cégep.

Profil de la FPSES-CSQ

La Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (FPSES-CSQ) représente près de 5 000 membres œuvrant dans treize établissements du secteur collégial, trois du secteur universitaire et quatre organismes de services en éducation.

Renseignements

Claude Girard
Conseiller en communication de la CSQ
Téléphone : 514 237-4432
Courriel : girard.claude@csq.qc.net
Twitter : @csq_centrale